

DATE DE PUBLICATION : 25 mars 2025

La directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par la directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine à la directrice départementale dans les Landes](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à Mme Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, directrice régionale en Nouvelle-Aquitaine le 2 octobre 2023.

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Christine VIALA, directrice départementale dans les Landes et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yohan ANTONIO, adjoint à la directrice départementale dans les Landes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Mont-de-Marsan et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. Mme Marie-Christine VIALA reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Mont-de-Marsan, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

Mme Marie-Christine VIALA peut subdéléguer sa signature à des assistants placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 25 mars 2025

Marie-Agnès DE MONTBRON